LA VALORISATION DES DECHETS ADMIS EN DECHETTERIE

En apportant vos déchets à la déchetterie, les déchets sont valorisés et recyclés. Ainsi, une 2e vie s'offre à eux tout en économisant des matières premières et de l'énergie.

Les déchets verts sont broyés et compostés sur site, ils donneront du compost (engrais organique) qui sera mis gratuitement à la disposition des habitants.

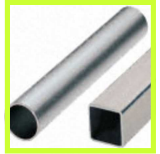

Les ferrailles déposées en déchetterie sont revendues aux filières de métallurgie puis serviront à fabriquer des nouveaux produits en acier par exemple.

En déposant vos cartons à la déchetterie, vous faites un geste doublement utile pour l'environnement. Vous permettez leur recyclage en nouveaux cartons d'emballages et vous ne remplissez pas les conteneurs à ordures ménagères avec des déchets recyclables.

En dehors des bois brut et non traités qui serviront de bois de chauffage pour des serres de producteurs du Département, les déchets en bois recyclés à la déchetterie permettront la fabrication de nouveaux panneaux à particules.

HORAIRES D'OUVERTURE

	MATIN	APRES MIDI
LUNDI	9 h 12 h	14 h 17 h 45
MARDI	Fermé	Fermé
MERCREDI	9 h 12 h	14 h 17 h 45
JEUDI	Fermé	Fermé
VENDREDI	9 h 12 h	14 h 17 h 45
SAMEDI	9 h 12 h	14 h 17 h 45
DIMANCHE	Fermé	Fermé

POUR S'Y RENDRE

Du bourg de Rosnoën: prendre la direction de Quimerc'h
De Pont de buis lès Quimerc'h : prendre la direction de Quimerc'h puis Rosnoën
Du Faou: prendre la direction de Rosnoën puis Quimerc'h
De Saint Ségal : prendre la direction de Pont de buis, Quimerc'h et Rosnoën

Guide pratique de la déchetterie

Déchetterie Intercommunale
de l'Aulne Maritime
Kerguelen
29 590 ROSNOEN
02.98.81.95.51

La déchetterie : un outil au service de l'environnement

La déchetterie est un espace aménagé destiné au dépôt des déchets qui ne sont pas collectés par le service de collecte des ordures ménagères du fait de leur nature ou encombrement.

POUR QUI ? Pour les habitants de la Communauté de Communes, et les professionnels du territoire.
Le dépôt journalier des particuliers est limité à 2m3.

Professionnels : Commerçants et artisans

Dépôt journalier limité à 3 m3
La déchetterie est ouverte aux professionnels sous conditions de facturation.
Les matières facturées sont les suivantes : placo, bois, gravats, tout venant et certains déchets Diffus Spécifiques* et déchets verts.

* déchets non dangereux (peintures, aérosols, solvants). Sont exclus les déchets industriels et agricoles spéciaux dangereux pour lesquels il existe une filière professionnelle spécifique

Possibilité de conclure une convention forfaitaire annuelle pour les déchets verts.

A la déchetterie, le gardien est là pour vous accueillir, vous orienter et vous informer. A votre arrivée, il vous guidera pour le déchargement de vos déchets dans des bennes spécifiques.

LES VEHICULES ADMIS SONT :

Les véhicules légers seuls ou attelés d'une remorque , ainsi que les camionnettes dont le poids ne dépasse pas 3.5 tonnes.

LA VITESSE EST LIMITEE A 10 KM/H DANS LA DECHETTERIE

MODE D'EMPLOI

LES DECHETS ADMIS EN DECHETTERIE

FERRAILLES : objets contenant des matières métalliques, vieux vélos ...

INCINERABLES : tout venant non volumineux, textiles usagés, objets en plastique , en PVC, cartons souillés

CARTONS : cartons propres, non mouillés et pliés

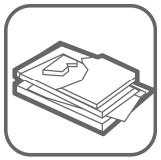
PLAQUES DE PLATRE : chutes de plaques de plâtre même avec de la peinture ou avec du papier sans laine de verre et polystyrène

GRAVATS NON VALORISABLES : béton sans armature, tuiles, céramiques, déblais de terrassement

PNEUMATIQUES: uniquement véhicules légers de particuliers (4 ou 2 roues) dé-jantés

DECHETS EQUIPEMENT ELECTRIQUES ET ELECTRONIQUES : appareils électroménagers, électriques, écrans ...

TEXTILES : vêtements en bon état emballés en sacs

ENCOMBRANTS : briques plâtrières, matelas, objets volumineux ...

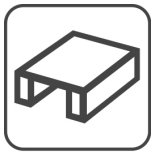
BOIS TRAITES : meubles, portes, mobilier en bois, mélaminés ...

BOIS NON TRAITES : palettes , chutes de bois propres, cagettes ...

DECHETS DIFFUS SPECIFIQUES: peintures, solvants, produits phytosanitaires...

PILES, BATTERIES

HUILES DE FRITURE huiles végétales et graisses de rôtisseries
HUILES DE VIDANGE

DECHETS VERTS : tontes, feuilles, branchages de diamètre inférieur à 13 cm

ECOPOINT TRI SELECTIF : 3 colonnes sont mises à la disposition des usagers pour le tri sélectif (emballages plastique, en acier et en verre)